SAINTE-ANNE - COMMUNE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n°: 3eme25052022 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision: 03/06/2022

Objet : 3eme delib du 25 mai 2022 Petites Villes de Demain- Demande de subvention auprès de la banque

des territoires pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée de

l'Amélioratio

Nature: Délibérations

Matière: Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 03/06/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte: ![CDATA[3eme delib du 25 mai 2022 Petites Villes de Demain- Demande de subvention _ la banque des territoires.pdf]]

Annexes:

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 971 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte: 971-219711280-20220603-3eme25052022-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/06/2022





DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINTE-ANNE

-=-

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 MAI 2022

Numéro de la délibération 3^{ème} délibération

Petites Villes de Demain » : Demande de subvention auprès de la Banque des Territoires pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat-Rénovation Urbaine sur la commune de Sainte-Anne.

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq du mois de mai, à seize heures vingthuit minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni, en mairie, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Convocation faite le 19 mai 2022

Présents 22:

Membres en exercice : 35 M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO épse COURIOL, M. Yves QUIQUEREZ, Mme Sylvia LAPTES, M. Francs BAPTISTE, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, Mme Eddie MIXTUR, M. Marcel KANDASSAMY, M. Georges NARDIN, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Evelyne VACHER, Mme Nicole BAZZOLI, Mme Maude GEOFFROY, Mme Liliane MALACQUIS, M. Georges COUPPE DE K/MARTIN, Mme Valérie HUGUES, M. Fabrice DURO, M. Miguel TROUPE, M. Daniel BOUCAUD, Mme Nicole SINIVASSIN, M. Patrick GALAS, Mme Ketty COURIOL-LOMBION.

Absents 13:

DÉLIBÉRATIONS AFFICHÉES Le 30 mai 2022

SAINTE-ANNE, Le 25 mai 2022

- Représentés (09): M. Patrick SOLVET (représenté par Mme Lydia COURIOL) Mme Mariette MANDRET épse PASSAVE (représentée par M. Hugues CHATEAUBON), Mme Marie-Anièce MANNE épse REGELAN (représentée par Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL), M. Lucien GALVANI (représentée par M. Yves QUIQUEREZ), Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN (représentée par M. Christian BAPTISTE), Mme Dalila MARIE-JOSEPH (représentée par Mme Liliane MALACQUIS), M. Eric LATCHOUMANIN (représenté par M. Marcel KANDASSAMY), M. Alain CUIRASSIER (représenté par Mme Nicole SINIVASSIN), Mme Jeannette COURIOL (représentée par M. Patrick GALAS).
- Excusés 02 : M. Jacques KANCEL, M. Sébastien GAUTHIER.
- Absents 02: Mme Mariane GRANDISSON, M. Bruno DESIREE.

Secrétaire de séance : Monsieur Miguel TROUPE

3ème délibération en date 25 mai 2022

Le Conseil municipal;

Ouï l'exposé de Monsieur le maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) ;

Vu la délibération n° 6 en date du 30 juillet 2021 autorisant le maire à solliciter une subvention auprès de l'ANAH pour une étude pré-opérationnelle d'Opération d'Amélioration de l'Habitat-Rénovation Urbaine ;

Vu la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » signée le 21 juin 2021;

Vu les conditions d'octroi de subventions fixées par la Banque des Territoires pour la subvention d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU;

Considérant la nécessité de lancer une étude pré-opérationnelle OPAH-RU dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » ;

Après discussion;

A l'unanimité ;

DECIDE:

Article 1 : d'autoriser le maire à solliciter auprès de la Banque des Territoires une subvention pour le financement de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses (€)		Recettes (€)		%
Poste de dépense	Montant	Financeurs	Montant	Taux
Etude pré-opérationnelle OPAH-RU	80 000	ANAH	40 000	50
		Banque des Territoires	20 000	25
		Autofinancement	20 000	25
Total	80 000	Total	80 000	100

Article 2 : d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette demande.

Article 3 : de charger Monsieur le maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise au Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

Fait et délibéré à Sainte-Anne Les jours, mois et an que dessus Et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme,

Le Maire,

Phristian BAPTISTE

La lère a intogration re Lydia FARO COURIOL

N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site www.telerecours.fr ».